

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES

Département de l'Indre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUILLET 2018

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 8

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du vendredi 20 juillet initialement prévue, avec convocation adressée le 11 juillet 2018, le conseil, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué.

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 21 juillet 2018.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Christiane TARDIVAT, Pascal BALLEREAU, Sylvie LAURENT, Quentin MENURET, Olivier MICHOT, Nicole MISÉRÉ, Jean-François FOUCHET

Absents : Cécile DEGROLARD, Jean-François VIAUD, Michaël BLANCHARD,

Secrétaire de séance : Christiane TARDIVAT

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du Municipal du 8 juin 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

ORDRE DU JOUR :

- Ameublement de la mairie
- Tableau des effectifs du personnel
- Participation à la protection sociale des agents municipaux : complémentaire santé
- Objectif Zéro Pesticide
- Redevance d'occupation du domaine public : Orange
- Aménagement place de l'église et jardin public
- Aménagement des abords de la mairie
- Affermage des terrains communaux : Coudières
- Aménagement et accessibilité de la mairie : avenant
- Chemin de Coudières

Questions diverses

- Mise en place d'une sonnette
- Subvention FAR
- Station d'épuration

2018-23 : Ameublement de la mairie

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différentes propositions, décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise PERRIN Menuiserie pour un montant de 2 164 € H.T, soit 2 596.80 € T.T.C concernant la fabrication d'une table de conseil.

- d'accepter le devis de E.P.I Distribution pour un montant de 1 606.72 € H.T, soit 1 928.06 € T.T.C concernant l'achat de 16 chaises.

- d'accepter le devis de la Société SEDI Equipement pour un montant de 485.40 € H.T, soit 582.48 € T.T.C, avec frais de port, concernant l'achat d'un fauteuil de bureau.

Soit un montant total de : 4 256.12 € H.T, soit 5 107.34 € T.T.C

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 à l'article 2184.

2018-24 : Tableau des effectifs du personnel

Le Maire rappelle :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de services, d'arrêter le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel comme suit :

FILIERES	GRADES	HEURES TRAVAILLEES	EFFECTIF
Administrative stagiaire et/ou titulaire	Adjoint administratif territorial	25 heures / semaine	1
Technique titulaire	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	35 heures / semaine	1
Technique régime général	Adjoint technique territorial	4 heures 55 / semaine	1

Cette délibération sera transmise au comité technique paritaire du Centre de Gestion de l'Indre.

2018-25 : Participation à la protection sociale des agents municipaux : complémentaire santé

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5, 6,

Vu le décret N°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération en date du 27 septembre 2013 acceptant la participation et fixant le versement,

Vu la modification du tableau des effectifs en date du 26 juillet 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Précise qu'il convient de réactualiser le tableau en conservant le seuil de 10.00 € brut pour un agent à temps complet et proratisée aux nombres d'heures pour les autres agents.

Agent à 35h00 (1)	10.00 €
Agent à 25h00 (1)	7.14 €

Cette délibération sera transmise au comité technique paritaire du Centre de Gestion de l'Indre.

2018-26 : Redevance d'occupation du domaine public : Orange

Orange possède sur le territoire de la commune des artères aériennes et des artères en sous-sol.

Le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public fixe le montant annuel des redevances de chaque catégorie à réclamer aux différents opérateurs.

Elles sont révisées au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Le conseil municipal, après avoir examiné le patrimoine de la commune au 31 décembre 2017 pour le titre de l'année 2018 et en avoir délibéré, arrête comme suit les redevances à demander à Orange :

Au titre de l'année 2018 :

- Artères aériennes : 4,16 kms x 40 €
- Artères en sous-sol : 0,592 kms x 30 €
- Emprise au sol : 1 armoire x 20 €
- Sous-total = 204.16 €
- Indice 2018 : 1,30942

TOTAL REDEVANCE 2018 = 267.34 €

Les redevances pour les années ultérieures seront établies en fonction de l'état du patrimoine arrêté au 31 décembre de chaque année.

2018-27 : Aménagement place de l'église et jardin public

Le Maire fait part au conseil municipal de son intention d'entreprendre des travaux de réaménagement de la place de l'église pour contribuer à la valorisation du patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour ce projet
- charge le Maire de procéder à une consultation d'architectes afin de réaliser une étude.

2018-28 : Affermage des terrains communaux : Coudières

Le Maire informe l'assemblée que l'adjudication d'un terrain communal établie en 2015 vient d'être rompue (décès du locataire).

Le Maire propose de mettre à disposition ce terrain, à titre gracieux, à la compagne du défunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'accepter la proposition du Maire et d'accorder la mise à disposition à titre gracieux jusqu'à la prochaine séance d'adjudication du dit terrain, en janvier 2019.
- précise qu'il convient de modifier le bail.

2018-29 : Aménagement et accessibilité de la mairie : avenant

Vu la délibération en date du 07 avril 2017 attribuant les marchés de travaux (avec options) pour le réaménagement et l'accessibilité de la mairie,

Vu la délibération en date du 15 janvier 2016 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet Catherine AUTISSIER,

Considérant des modifications au marché en moins-value,

Considérant les modifications en cours d'exécution à l'acte d'engagement préparé pour le lot n°4 menuiseries intérieures,

Considérant le montant total des travaux,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer au sujet de la modification au marché de travaux et de l'autoriser à signer celle-ci.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité :

- donne son accord pour le modificatif en **moins-value d'un montant de 1 786 € H.T**, correspondant à des modifications de prestations en cours de chantier, à savoir :
 - montant des travaux prévus au marché initial : 13 668 € H.T
 - modifications en moins-value : 2 406 € H.T
 - modifications en plus-value : 620 € H.T
 - montant total et définitif : 11 882 € H.T
- autorise le Maire à signer l'avenant
- précise que les clauses du marché restent inchangées.

Questions diverses et informations :

- Objectif zéro pesticide : le Maire présente la charte d'engagement relative à l'opération zéro pesticide. Le Conseil souhaite trouver une solution alternative efficace avant de s'engager, notamment concernant l'entretien du cimetière.
- Aménagement des abords de la mairie : le Conseil Municipal souhaite attendre la fin de la réflexion sur le revêtement de la place de l'église de façon à utiliser le même matériaux pour les abords de la mairie afin de conserver une identité visuelle sur l'ensemble de la commune.

- Chemin de Coudières : il a été constaté une irrégularité dans les actes concernant l'achat par la commune du Chemin de Coudières. Le Maire va engager les démarches en vue de la régularisation de ces actes
- Mise en place d'une sonnette : une sonnette sans fil sera installée à la porte de la mairie pour les personnes à mobilité réduite.
- Subvention FAR (Fonds d'Action Rurale) : le Conseil Municipal se réunira prochainement pour définir les priorités en matière de travaux pour prétendre à l'obtention de la subvention du Département pour l'année 2019.
- Station d'épuration : suite au curage des deux lits en avril 2017, le fonctionnement général s'était dégradé. A ce jour, les roseaux ont repoussé et le fonctionnement semble redevenu normal. Un contrôle de la SATESE sera prochainement réalisé.

La secrétaire de séance,
Christiane TARDIVAT

Le Maire,
Christian VILLETEAU

Les Conseillers,